

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 09 2026
Date de la convocation : 16 septembre 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 22 septembre à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. David TOLLEMER, Maire.
Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2026	PRÉSENTS : M. David TOLLEMER ; M. David DUSSEUX ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Pascal LE LIARD ; Mme Marylise GOUYETTE ; Mme Isabelle TATON ; M. Arnaud LE ROUX ; Mme Émilie JOUAN ; M. Alexandre MORDELET ; M. Alexis LEGEMBLE ; Mme Marie-Lucille WOZNIAK ; M. Gwénaél MORDELET ; Mme Edith MERRANT ; Mme Justine LATIMIER ABSENT : M. Thomas LOUVET SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Gwénaél MORDELET
Nombre de membres : - Afférents au conseil : 15 - En exercice : 15 - Qui ont pris part à la délibération : 14	

N°06-22092026 CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE LYCEE JEAN MONNET POUR LA POURSUITE DE LA RENOVATION DE LA FONTAINE (RUE DES FONTAINES)

Exposé par M. Le Maire

La Commune souhaite mettre en place un partenariat avec le lycée professionnel Jean Monnet de Quintin (enseignement professionnel métiers du bâtiment) pour la rénovation de la fontaine (rue des Fontaines). Une première intervention a déjà eu lieu avant l'été pour une opération de jointement et réparation de l'angle de fontaine (coût 282 €). La dernière tranche de travaux (jointement et pierre d'angle) est chiffrée à 498 € par le lycée. Afin de poursuivre la restauration (jointement et pierre d'angle), la signature d'une convention chantier école doit être envisagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention chantier école avec le lycée Jean Monnet de Quintin pour la restauration de la fontaine.

Fait et délibéré le 22 septembre 2026

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
David TOLLEMER**